

GASNY

ENQUÊTE EN COURS Une adolescente de 13 ans victime d'une agression sexuelle dans les toilettes de son collègue

Scolarisée à Gasny, Mathilde*, 13 ans, se serait fait agresser sexuellement dans les toilettes de son collègue par un autre élève. Les faits se sont produits fin novembre et une enquête est toujours en cours. L'adolescente a dû changer d'établissement.

Tous les matins, à l'heure de se rendre au collège, Mathilde*, 13 ans, a la boule au ventre. Elle est pourtant bonne élève, apprécie les cours et s'est faite une petite bande d'amis. Mais voilà, son monde d'adolescente discrète et tranquille a volé en éclats, mercredi 27 novembre. Ce jour-là, Mathilde doit passer une évaluation avec ses camarades de 4^e. Souffrant d'un handicap visuel, l'adolescente bénéficie d'un tiers temps, ce qui lui permet d'avoir une majoration du temps accordé pour rendre sa copie.

Alors que l'examen touche à sa fin et que les élèves quittent la salle de classe, Mathilde joue les prolongations. Elle est la dernière à rendre sa copie. L'établissement est alors désert. Élèves et surveillants se retrouvent tous dans la cour du collège.

Mathilde s'apprête à les rejoindre pour profiter d'une pause bien méritée. Elle traverse le couloir, exceptionnellement calme, sans apercevoir qu'un garçon, plus grand qu'elle, l'observe au loin. Il l'attend près des toilettes. Mathilde ne se doute pas un instant de ce qui est sur le point de se produire. Alors qu'elle passe devant lui, ce dernier l'agrippe et la tire vers les toilettes.

Des attouchements sexuels

« Il m'a poussé dans une cabine des toilettes et a commencé à toucher mon corps tout en plaquant sa main sur ma bouche pour ne pas qu'on m'entende crier », confie l'adolescente, d'une voix fluette, encore traumatisée. Après plusieurs minutes à se débattre tandis que l'agresseur se serait livré à des attouchements sexuels, l'adolescente parvient à lui mettre un coup de pied dans les parties intimes et à s'enfuir en courant. « Je suis partie en cours comme s'il ne

s'était rien passé puis, quand je suis arrivée à la maison, j'ai fondu en larmes et j'ai tout raconté à mes parents », se souvient-elle. Cet épisode traumatisant dans les toilettes fait suite à une première agression, dans le bus, deux jours plus tôt. « J'entendais des insultes dans mon dos. Il était avec ses amis. Quand je me suis levée et que je suis passée devant lui, il m'a touché les fesses », indique Mathilde.

Alertés par la situation, les parents de la jeune fille se rendent, le lendemain, au collège et sont reçus par le principal adjoint qui note le déroulé des événements dans un carnet. Le 29 novembre, la famille porte plainte contre X à la brigade de gendarmerie d'Écos et une enquête s'ouvre.

Mystère autour de l'agresseur

Problème ? Mathilde n'a pas vu son agresseur. « Ma fille souffre d'une déficience visuelle. Ses yeux bougent tout le temps et quand elle stresse, c'est encore pire. Malheureusement, elle n'a donc pas pu identifier l'agresseur. Elle a juste vu une silhouette, la même que celle du bus. Les seuls indices que nous avons sont qu'il s'agit d'un garçon de type caucasien, grand, les cheveux bouclés. Il avait un sweat à capuche blanc », indique la mère de famille. Toutefois, l'adolescente l'affirme : les deux agressions concernent le même garçon.

Suite à cette plainte, les gendarmes d'Écos réalisent une descente dans le bus scolaire et présentent à Mathilde un trombinoscope des élèves du collège. Un trombinoscope toutefois incomplet. L'adolescente ne parvient pas à identifier l'agresseur malgré des séances d'hypnothérapie. Entretemps, Mathilde est entendue et fil-



Mathilde*, 13 ans, est toujours hantée par la journée du 27 novembre, jour où elle se serait fait agresser sexuellement dans les toilettes de son collègue.

mée par la brigade des mineurs à Évreux.

Quelques jours après les faits, Mathilde doit retourner au collège mais elle se sent vulnérable.

Des crises de panique

Au détour d'un couloir, son agresseur, qui se promène librement, pourrait peut-être s'en prendre à elle une nouvelle fois. Alors, elle revit la scène et c'est l'angoisse : le collège devient son pire cauchemar. « On nous téléphonait tous les jours pour aller chercher notre fille. Elle faisait des crises de panique lorsqu'elle était au

collège », explique sa mère. De décembre à février, l'adolescente tente de retourner au collège à plusieurs reprises mais ces tentatives se soldent toujours par des échecs. Sa vie d'adolescente est alors complètement bouleversée. Ses nuits sont peuplées de cauchemars lorsqu'elle arrive enfin à dormir et ses journées, elle les passe à somnoler sur le canapé, en état de léthargie. « Elle ne mangeait pas beaucoup, se mettait à pleurer et était en proie à des sautes d'humeur », témoigne la mère de l'adolescente.

Tentatives de suicide

Mais le pire est à venir : à

bout, en proie à ses crises d'angoisse, Mathilde tente de mettre fin à ses jours, à plusieurs reprises. « On s'en veut vraiment parce qu'on se sent démuni. Nous ne savons pas quoi faire pour l'aider », confie sa mère, désespérée. En décembre, la veille de Noël, sa tentative de suicide se solde par un séjour de cinq jours à l'hôpital. À seulement 13 ans, l'adolescente doit prendre des anxiolytiques. Elle est également suivie par un pédopsychiatre. Au collège, des professeurs s'étonnent de l'absence de l'élève : ils n'ont aucune idée de ce qu'il s'est passé, le 27 novembre. « L'équipe éducative n'a pas été informée de

la situation alors qu'un agresseur potentiel se promène au sein du collège », déplore la mère de famille. Contacté, le rectorat affirme « qu'une stricte confidentialité a été maintenue au sein de l'établissement, y compris vis-à-vis de la communauté éducative, afin de garantir le bon déroulement de l'enquête et de ne pas interférer avec les travaux d'investigation encore en cours. » Le rectorat se tient à la disposition des autorités compétentes et veille « à respecter les obligations de discrétion qui s'imposent dans ce type de situation ».

Après plusieurs mois d'absence, l'adolescente finit par changer de collège. Aujourd'hui, Mathilde retrouve peu à peu le goût à la vie dans son nouvel établissement : « Quand elle revient du collège, elle a le sourire aux lèvres. Elle s'est bien intégrée. L'équipe éducative est informée de ce qui lui est arrivée et prend les dispositions nécessaires pour qu'elle se sente en sécurité », assure la mère de famille. Toutefois, une ombre continue de planer sur l'adolescente, encore hantée par ses souvenirs : « Ma fille a encore des idées suicidaires et a dû se faire hospitaliser quelques jours fin avril. »

En attendant, une enquête est toujours en cours. De son côté, la famille de Mathilde fait tout pour informer de la situation et ainsi éviter que cette situation se reproduise. « Quand on confie son enfant au collège, on pense qu'il est en sécurité. Je veux simplement informer les parents d'élèves afin qu'ils restent sur leurs gardes », conclut la mère de famille.

● Arielle Bossuyt

■ * Le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat de la victime.

Quelles mesures ont été prises ?

Contacté, le rectorat a affirmé que le collège de Gasny « collabore pleinement avec les services de gendarmerie dans le cadre de l'enquête, à qui il apporte tout le concours nécessaire depuis le début des investigations. » L'établissement a veillé à assurer la continuité pédagogique durant l'absence de l'élève jusqu'à son changement d'établissement.

Informé de la situation le Snes FSU, syndicat enseignant, rappelle la marche à suivre dans ce type de situation. « Depuis 2021, l'Éducation nationale a mis en place le dispositif Phare, généralisé en 2022 pour lutter contre le harcèlement scolaire mais ce dernier est aussi utilisé en cas d'agression sexuelle. En premier lieu, il faut croire la victime afin de

pouvoir la protéger et appliquer ce protocole », explique Cécile Chandavoine, secrétaire départementale du Snes FSU. Le programme Phare repose sur cinq piliers : éduquer, protéger, intervenir, associer les parents et les partenaires de l'école, mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Cependant, ce protocole est plus compliqué à mettre en place lorsque l'agresseur n'est pas identifié : « L'établissement doit mettre en place des mesures de protection pour la victime mais lorsqu'on ne connaît pas l'identité de l'agresseur, c'est plus difficile d'alerter la famille du concerné et d'envisager des sanctions. »

→ « En matière de violences sexuelles, l'école est à l'image de la société »

En théorie, l'Éducation nationale a mis en place le dispositif Phare (*lire ci-contre*) afin de prévenir tout types de violences au sein des établissements scolaires. Dans la pratique, l'application du protocole est plus compliquée. « Pour agir, il faut avant tout croire la victime. Si on remet en cause sa parole, comment peut-on prétendre la protéger ? », assure Cécile Chandavoine, secrétaire départementale du Snes FSU. Et parfois, les faits ont tendance à être minimisés. « En matière de violences sexuelles, l'école est à l'image de la société. L'équipe éducative a beau être formée, parfois, il y a une tentation de minimiser les

faits lorsqu'on y est directement confronté. C'est comme un réflexe de protection », constate Cécile Chandavoine. Malheureusement, le syndicat a déjà été confronté à ce genre de situation dans d'autres établissements de l'Eure. « Et bien souvent, la jeune fille en vient à se déscolariser ou à changer de collège », se désole la syndicaliste. Afin de prévenir ce type de situation, le syndicat enseignant milite pour un renforcement de l'éducation sexuelle afin notamment d'aborder les questions de consentement et libérer la parole des victimes potentielles.